

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire
11 avril 2019 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Finances	Vote du budget principal	4/7
2	Finances	Vote du taux d'imposition des taxes directes locales	7/8
3	Finances	Vote du Budget annexe « Développement Economique »	8/9
4	Finances	Vote du Budget annexe « Atelier Relais »	10/11
5	Finances	Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »	11/12
6	Finances	Vote du Budget annexe «Tourisme»	12/13
7	Finances	Vote du Budget annexe «GEMAPI»	13/14
8	Tourisme	Dépôt d'un dossier de demande de dénomination touristique pour la ville d'Ault	15
9	Réseau des bibliothèques	Adoption du règlement du service Navette	15/16
10	Urbanisme	Elaboration du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Eu	16
11	Affaires Générales	Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'Aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport – Avis au titre de la conférence Inter-services	16/17
12	Centre Aquatique	Avis concernant la tarification proposée par le délégataire de service public du centre aquatique pour l'année 2019 (date d'effet au 1 ^{er} juillet 2019 – fin 4 ^{ème} année d'exécution du contrat et 5 ^{ème} année d'exécution du contrat)	18/19
13	Affaires Générales	Modification des statuts afin de prendre en compte la compétence GEMAPI prise par le Syndicat Mixte SIAEEV – alinéa 10 de l'article 211-7 du Code de l'Environnement	19
14	Tourisme	Approbation du contrat de rayonnement touristique de l'espace de rayonnement « Baie de Somme – Picardie Maritime »	20
15	Urbanisme / Affaires Générales	Avis concernant la charte du Parc Naturel Régional en préfiguration Baie de Somme Picardie Maritime	20/21
16	Affaires Générales	Questions et informations diverses	21/22
		16.1/ constitution d'une commission chargée de la mise en place de la politique communautaire d'accompagnement de l'investissement local et recensement des projets structurants du territoire	
		16.2/ Adhésion au club logistique Dieppe - Le Tréport	22
		16.3/ <i>Approbation de principe de la démarche de reconnaissance en EPAGE du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, intégrant le périmètre littoral de la CCVS</i>	22
		16.4/ Remarques des Conseillers Communautaires	23

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2019

Annexe 2 : Projet de budget principal pour l'année 2019

Annexe 3 : Présentations brèves et synthétiques à l'appui du vote des budgets 2019

Annexe 4 : Projet de budget annexe « développement économique » pour l'année 2019

- Annexe 5** : Projet de budget annexe « atelier relais » pour l'année 2019
- Annexe 6** : Projet de budget annexe « centre aquatique » pour l'année 2019
- Annexe 7** : Projet de budget annexe « tourisme » pour l'année 2019
- Annexe 8** : Projet de budget annexe « GEMAPI » pour l'année 2019
- Annexe 9** : Projet de demande de dénomination en commune touristique pour la ville d'Ault
- Annexe 10** : Projet de règlement du service Navette
- Annexe 11** : Pièces relatives au projet d'élaboration du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Eu
- Annexe 12** : Courrier de Mme La Préfète relatif au projet de Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA)
- Annexe 13** : Grille tarifaire proposée par le délégataire du centre aquatique des 2 falaises
- Annexe 14** : Projet de statuts modifiés
- Annexe 15** : Contrat de rayonnement touristique de l'espace de rayonnement « Baie de Somme - Picardie maritime » 2019-2021
- Annexe 16** : Projet de charte du Parc Naturel Régional en préfiguration Baie de Somme Picardie Maritime.

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent compte-rendu.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 52 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Nathalie Vasseur, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques
 Monsieur Emmanuel Maquet, absent excusé ayant donné procuration à Madame Monique Evrard
 Madame Delphine Traulet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur André Renoux
 Madame Frédérique Chérubin-Quenessen, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Louvel

Monsieur Rodrigue Maubert, absent excusé représenté par sa suppléante, Madame Sylvie Bernanose

Madame Marylise Bovin, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Brière en raison de l'indisponibilité de son suppléant.

Monsieur Jean-Luc Maxence, Madame Pascale Saumont, Monsieur Pascal Tétier, Monsieur Emmanuel Byhet, Monsieur Alain Henocque absents excusés.

Monsieur Daniel Roche a rejoint la séance à 18H19 avant le vote du point n° 1 de l'ordre du jour.
 Madame Marie-Françoise Gaouyer a rejoint la séance à 18H20 avant le vote du point n° 1 de l'ordre du jour.

Madame Nathalie Martel a rejoint la séance à 18H42 avant le vote du point n° 10 de l'ordre du jour.
 Madame Régine Douillet a rejoint la séance à 18H48 avant le vote du point n° 12 de l'ordre du jour

Soit un total de :

- 40 présents
- 45 votants entre le vote du point 1 et du point 9 de l'ordre du jour

Soit un total de :

- 41 présents
- 46 votants pour les votes des points 10 et 11 de l'ordre du jour

Soit un total de :

- 42 présents
- 47 votants A partir du vote du point 12 de l'ordre du jour

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermat comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Président explique que suite à un malencontreux oubli, il a omis de mettre formellement au vote le compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2018, raison pour laquelle il soumet présentement au vote les comptes rendus des deux dernières séances, à savoir celle du 18 décembre 2018 et celle du 7 mars 2019.

Les comptes rendus des séances en date du 18 décembre 2018 et du 7 mars 2019 sont adoptés à l'unanimité.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

⊙ Décision n°2019/07 : Tarification du service Enfance-Jeunesse (*tarifs sans augmentation – simple revalorisation de l'aide apportée par les CAF*)

⊙ Décision n°2019/08 : Acte constitutif de régies d'avance : constitution de 3 régies d'avance pour le service enfance jeunesse dans le cadre de l'organisation des séjours (1) et des camps (2)

⊙ Décision n°2019/09 : Demande de subvention pour l'opération « création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle »

⊙ Décision n°2019/10 : Office de Tourisme de Destination : fixation des tarifs boutique

Monsieur le Président prend la parole afin d'introduire la séance par ces quelques mots :

« Mes chers collègues, je ne vais pas une fois de plus attirer votre attention sur le caractère particulièrement important de la séance qui s'annonce, car dans le fond nos réunions sont toujours par bien des aspects importantes et porteuses de sens.

Et pourtant cette fois-ci l'ordre du jour a quelque chose de symbolique, car nous avons à statuer sur le dernier budget qu'il nous sera donné de voter ensemble, dans la même configuration.

Voter un budget de collectivité est-il un acte politique ?

Voter un budget de collectivité est-il un acte de raison ?

Et bien j'aurais tendance à dire que c'est un subtil mélange des deux, d'axes stratégiques au sens noble du mot politique c'est-à-dire gouvernance de la « vie de la cité » et de réalités qui au quotidien doivent nous amener à gérer l'argent public avec raison et en « bon père de famille » comme le dit, l'expression, certes un peu sexiste du Code.

S'il y a concurrence entre la politique est la raison, c'est que la politique n'a pas su se saisir de la raison, et non l'inverse.

C'est que s'exerce alors non pas un vote politique au sens noble du terme, mais un vote politicien, et j'espère que notre assemblée aura la hauteur de vue pour ne pas tomber dans cet écueil.

Je l'ai déjà dit, et je le redis ce sont ces positions déraisonnables et politiciennes qui donnent à nos concitoyens une piètre image de la démocratie représentative.

Lors de la dernière commission de finances, préparatoire à ce conseil, aucune remarque ne s'est faite jour sur ces propositions budgétaires. C'est assez rare pour être souligné d'autant que les documents avaient été transmis à chacun à l'avance afin d'instaurer un dialogue actif.

J'en ai déduit, et les votes de ce jour nous le confirmeront je l'espère, que nous avons atteint une maturité et un degré de confiance mutuelle. Je mets celui-ci au crédit de la qualité de notre travail en commun, et de la capacité de chacun d'entre vous à arbitrer entre les postures politiques et la nécessité de faire avancer notre collectivité dans le sens du bien commun, sur un chemin médian entre nos rêves de développement les plus fous pour le territoire, et la réalité de nos finances.

Le budget que je vais vous présenter aujourd'hui, en l'absence de Marylise Bovin excusée pour raisons de santé, est la parfaite expression de ces 2 piliers. Ces budgets sont à mon sens équilibrés ; Equilibrés non seulement en chiffres mais plus encore dans leurs contenus.

En effet, ces budgets marquent à la fois notre volonté :

- d'avancer en termes d'investissement public, en portant des opérations majeures tant sur le parc d'activité, que par la réfection du chemin des étangs,

- d'entretenir notre patrimoine commun au quotidien, je vise ici entre autres les petits travaux de l'aérodrome ou du centre aquatique.

Nous avons aussi à cœur d'assurer la sécurité des biens et des personnes et la gestion du trait de côte qui nous échoie depuis un an, est aussi l'un de nos sujets de préoccupation majeure.

A côté de cela, nous devons améliorer nos services publics, le CIAS doit nous permettre de faire que ceux-ci soient accessibles pour tous sans que l'argent ne soit un facteur discriminant, et c'est notamment vrai en ce qui concerne le secteur de l'enfance et de la jeunesse.

Nous devons également davantage professionnaliser nos équipes pour rendre un service public en constante amélioration, c'est valable pour le service tourisme mais également nous devons chercher sans cesse à améliorer nos résultats en matière de tri. C'est crucial pour l'avenir financier du territoire et bien au-delà de cela pour le devenir de notre planète. Pour reprendre un slogan certes un peu ancien, mais dont la pertinence reste o combien actuelle : chaque geste compte !

Ce n'est qu'ensemble que nous réussirons le pari de trier mieux, pour dépenser moins et préserver notre environnement.

L'année qui s'annonce doit nous permettre d'étudier toutes les alternatives afin de rendre le tri plus facile pour nos administrés. Nous serons peut-être amenés à reconsidérer nos choix passés en la matière ou en tout cas à les faire évoluer.

La maîtrise de nos dépenses publiques, l'amélioration du contrôle de gestion sont encore d'autres axes stratégiques portés par ce budget.

C'est en ce qui me concerne, le dernier budget que je vous présenterai et en ce sens, il revêt pour moi une charge encore plus symbolique que pour vous tous. Ce n'est toutefois pas encore le « tirer » de rideau, il nous reste une année pour travailler, pour transmettre à nos successeurs une collectivité, préparée, structurée, vivifiée, dynamique, et en ordre de bataille pour faire face à tous les défis qu'elle a et aura encore à relever. Sachons mettre à profit cette dernière année pour avoir le courage et la maturité décisionnelle de mener jusqu'au bout les actions engagées, et pour cela, sachons nous donner les moyens correspondants. Pour utiliser une métaphore cycliste, sport que j'affectionne, une dernière année de mandat - tout comme une course cycliste - ne doit pas se terminer sur le mode « roue libre » mais sur un sprint ! poursuivons notre travail de manière résolue donc. Et c'est ce à quoi je vous invite par le vote du point n°1 de l'ordre du jour. »

1/ Vote du budget principal

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget primitif a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019 et qu'il tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 36.601.684 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	29 492 184,00	21 642 961,94
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 7 849 222,06
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	29 492 184,00	29 492 184,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	5 372 000,00	6 044 822,04
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	1 737 500,00	300 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 764 677,96
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	7 109 500,00	7 109 500,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	36 601 684,00	36 601 684,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 2](#).

Celui-ci est accompagné d'une présentation par fonction de la section de fonctionnement, de la liste des opérations d'investissement, de la liste des concours divers, de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, du tableau des effectifs, et d'un état de la dette.

Vous trouverez également en [annexe 3](#), les présentations brèves et synthétiques à établir à l'appui des votes budgétaires

Madame Monique Evrard prend la parole et précise qu'elle le fait également au nom de Monsieur Emmanuel Maquet :

« Nous devons nous exprimer ce soir sur la proposition de budget 2019 que l'exécutif vient de nous présenter. En 2018, nous avons commencé à exercer une nouvelle compétence qui est la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette prise de responsabilité nous a valu de nombreuses discussions notamment lors de l'établissement du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées : la CLECT. A plusieurs reprises, nous avons souhaité ne pas pénaliser les communes qui avaient réalisé des travaux de protection contre les inondations et ne pas récompenser celles qui n'avaient rien fait. Lors des différents échanges et négociations, les communes concernées avaient accepté de revoir leur compensation en majorant leur participation : elles étaient alors imprégnées de l'esprit communautaire. Jusqu'au terme de nos échanges, Monsieur le Président ainsi que les membres de la CLECT, étiez d'accord sur cet objectif. Pour autant lors du Conseil Communautaire qui devait entériner ces compensations, vous avez fait fi de ces discussions en appliquant la compensation la plus pénalisante aux communes concernées. Alors que nous avons précédemment accepté la nouvelle fiscalité au regard de cet engagement de minorer ces compensations ; la taxe GEMAPI lève 750.000 euros d'impôts supplémentaires sur notre territoire communautaire ! Votre proposition de budget primitif 2019 reprend le montant de ces allocations compensatrices que nous contestons : c'est donc un principe de double peine que vous nous appliquez : payer des travaux ambitieux à 100 pour 100 et contribuer aux nouveaux travaux prévus sur l'ensemble du territoire ! Certains des élus me serais n'apporteront donc pas leur soutien à votre proposition de budget qui est pour nous véritablement injuste, inéquitable et qui n'illustre pas le principe fondamental d'une communauté de communes à savoir la solidarité des territoires. »

(Arrivée de Monsieur Daniel Roche à 18H19)

Monsieur le Président « je déplore qu'on en soit encore là aujourd'hui. Sur les 750.000 euros collectés par la GEMAPI, cette année, rassurez-vous pas un centime ne restera en épargne. A l'allure que cela prend, et nous finirons le conseil communautaire par un point que je vous proposerais de rajouter sur la GEMAPI, nous aurons très vite, et même plus vite que prévu, atteint des dépenses largement supérieures aux 750.000 euros. Je pense que ce sera le double, notamment sur Mers où les épis seront à réparer, puisque les armatures métalliques sont sorties et que je sais que la Ville les a fait couper cela de façon à mettre en sécurité ces ouvrages. Aujourd'hui, on est en plein travaux sur les plages, ce sont des travaux qui ressemblent au rocher de Sisyphe, on remet sur les plages les galets qui ont tendance à partir vers la baie de Somme. A ce jour, nous en sommes à 100.000 euros de travaux pour une année qui s'est bien passée puisqu'il n'y a pas eu de tempête et ni d'énorme migration de galets. On ne fait que déplacer les galets. Nous savons que l'année prochaine il y aura une nécessité d'importer du galet puisque les casiers s'affaiblissent au fur et à mesure.

(Arrivée de Madame Marie-Françoise Gaouyer à 18H20)

Monsieur Michel Barbier prend la parole : « c'est sur des sommes plus anecdotiques. Je voulais savoir quelle somme sera affectée au festival du cinéma ? J'ai lu que nous le soutenions encore cette année donc je souhaiterais connaître la somme qui leur est allouée ».

Monsieur le Président indique que l'aide sera de 40.000 €, comme l'année passée.

Monsieur Michel Barbier répond qu'il se souvient que l'année passée, il y avait eu des réactions de certaines associations non subventionnées. De ce fait, il souhaiterait savoir si cette année d'autres associations œuvrant dans le même domaine sont également aidées.

Monsieur le Président indique que la CCVS va octroyer, cette année, une aide au festival musical qui a lieu sur Eu, qui a un succès grandissant et rassemble beaucoup de monde et beaucoup de jeunes. Il s'agit du festival « Le Murmure du son ». L'aide proposée au budget serait de 30.000 euros.

Monsieur Michel Barbier : « même si je soutiens le murmure du Son, je m'interroge sur les raisons qui font que nous ne subventionnons pas d'autres festivals ou manifestations ? »

Monsieur le Président précise que d'autres associations qui organisent des festivals ou des manifestations ont également fait une demande. Cependant, ces manifestations ont un intérêt communal et non intercommunal. Il cite l'exemple du festival « Côte à Côte » d'Ault. Le bureau ayant jugé qu'il avait un intérêt communal, il n'est donc pas possible d'octroyer une aide à ce festival. Petit à petit, à l'avenir, peut être que la CCVS pourra ouvrir des enveloppes mais pour l'instant, n'a été retenu que le festival Murmure du Son.

Monsieur Raynald Boulenger souhaite intervenir en indiquant que dans ce cadre, il se pose une question : « Quelle information a été donnée à toutes les associations ou autres qui organisent des manifestations ? Ces manifestations dont on peut dire qu'elles ont aujourd'hui un intérêt communal mais à l'avenir peut être un intérêt intercommunal. Comment ont-elles eu cette information sur les possibilités de subventionnement ? ».

Monsieur le Président répond « l'information, les associations l'ont certainement eu en lisant les comptes-rendus. On n'a évidemment pas fait d'appel à demande de subvention parce qu'on se serait retrouver avec une liste que vous pouvez imaginer et que cette liste aurait eu 95 ou 98 % de refus ». A l'heure actuelle, certains se sont manifestés et ceux qui se sont manifestés ont un rayonnement tel qu'il a été retenu. Parmi ceux qui se sont manifestés, d'autres n'ont pas été retenus, et on va leur adresser un

courrier ou on va les rencontrer pour leur expliquer que tout n'est pas possible pour la première année et que tout vient petit à petit ».

Monsieur Raynald Boulenger précise « la question concerne le théâtre des charmes, qui lui n'organise pas une grande manifestation sur une année, mais plusieurs manifestations qui drainent un certain nombre de spectateurs et je ne sais pas s'ils ont ou non demandé une subvention mais c'est surtout à ce sujet que j'intervenais ».

Monsieur le Président de dire que « pour ce cas particulier, ils ont effectivement demandé des choses qu'on ne pouvait pas satisfaire, puisqu'il s'agissait d'investissement dans du matériel qui leur est propre. En bureau, ce n'est pas allé plus loin sur cette demande. Cette année pour l'instant c'est en standby, mais on n'a pas encore répondu au Théâtre des charmes puisqu'il y a un point que je veux honorer, c'est lorsque l'association va chercher des lycéens ou collégiens, pour organiser ou participer à un spectacle, il est évident, dans ce cas, que comme les autres associations, ils ont droit au prêt de véhicule s'ils s'inscrivent dans les temps. Je rencontrerai ou on écrira à M. Cauchy pour lui expliquer ».

Monsieur Raynald Boulenger conclut « pour le transport cela me paraît plutôt égal pour tous, mais pour les aides, cela ne me semble pas égal pour tous, en tout cas dans la possibilité d'y accéder ».

Monsieur le Président rappelle que si la Communauté de Communes lance un appel à projet, alors la communauté recevra 250 demandes et devra faire 249 refus ce qui aboutira à beaucoup de mécontentement.

Sans autre question, Monsieur le Président soumet la délibération au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

- 43 voix pour,
 - 0 voix contre,
 - 2 abstentions : Madame Monique Evrard et le vote par procuration de Monsieur Emmanuel Maquet
- approuve le budget principal 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	29 492 184	29 492 184
Section d'investissement	7 109 500	7 109 500
Total Budget principal	36 601 684	36 601 684

2/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Monsieur le Président rappelle sommairement le produit fiscal attendu des 3 taxes additionnelles (TH,TFb,TFnb) auquel s'ajoute le produit de la fiscalité professionnelle et de la TEOM.

Monsieur le Président expose que le budget principal étant voté, et comme les élus s'y sont engagés, il est proposé un maintien des taux des taxes ménages (Taxe d'Habitation, Taxes foncières (sur propriétés bâties et non bâties) et de la CFE (taux unique introduit en 2017 sur la base du taux moyen pondéré avec lissage sur 7 ans).

Il propose de valider le moratoire sur l'évolution du taux de TEOM et de maintenir le taux à 8% pour l'année 2019, bien que ce taux ne permette pas une couverture du coût réel du service par la taxe dédiée.

Monsieur Raynald Boulenger remarque : « Le budget GEMAPI va arriver après, mais par rapport au point informations diverses, qui concerne les aides aux communes pour des projets d'intérêt communautaire, il a été écrit qu'une somme de 400.000 euros était prévue pour aider à la reconstruction de l'estacade du Tréport. Or, on s'aperçoit qu'une commission va être créée pour éventuellement valider cette opération, cela va demander un certain temps, et probablement en 2019, il n'y aura pas de dépenses ou alors il faudrait que la commission travaille très vite sur ces sujets-là. Je pense donc, puisque ça avait été évoqué que si on n'avait pas de grosses dépenses en termes de GEMAPI, que ces 400 000 € pourraient peut-être être versés sur le budget GEMAPI et ainsi diminuer la taxe GEMAPI qui touche l'ensemble de nos concitoyens ».

Monsieur le Président répond, qu'à l'heure actuelle, il maintient sa proposition en l'état. « Les 400 000 € seront peut-être dépensés sur l'Estacade ou sur tout autre projet en fonction de ce que décidera la commission, les villes ont des projets ambitieux et prêts à démarrer ». Il précise « Quant aux travaux GEMAPI, je vous rassure, rien qu'avec les études et le financement des infrastructures administratives, certaines lignes de notre budget sont déjà très impactées ».

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Valide le moratoire sur l'évolution du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Décide du maintien, pour l'année 2019, des taux d'imposition suivants à savoir :

- Taxe d'habitation : 3.94 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.01%
- Taxe foncière (non bâti) : 8.03%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26.86 % qui correspond au taux moyen pondéré. Le lissage des taux de chaque commune est en cours jusqu'en 2024.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8 % sur l'ensemble du territoire.

Rappelle que certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

3/ Vote du Budget annexe « Développement Economique »

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019.

Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Le budget « Développement économique » total s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 26.743.610 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 423 606,00	15 423 606,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	15 423 606,00	15 423 606,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	7 838 038,48	11 320 004,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	461 400,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 020 565,52
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	11 320 004,00	11 320 004,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	26 743 610,00	26 743 610,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 4](#).

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Développement économique » 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 423 606	15 423 606
Section d'investissement	11 320 004	11 320 004
Total Budget développement économique	26 743 610	26 743 610

4/ Vote du Budget annexe « Atelier Relais »

Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019.
Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 255.119 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	147 971,98	159 448,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 11 476,02
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	159 448,00	159 448,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	66 499,47	95 671,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 29 171,53
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	95 671,00	95 671,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	255 119,00	255 119,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 5](#).

Monsieur le Président indique qu'« à l'heure actuelle, l'atelier relais est occupé par une société, dont les employés travaillent sur des imprimantes dites 3D, suite au sinistre Boutté ».

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Atelier relais » 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	159 448	159 448
Section d'investissement	95 671	95 671
Total Budget atelier relais	255 119	255 119

5/Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »

Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019 et tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Monsieur le Président rappelle que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3.787.629 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+	2 554 565,00	2 554 565,00
+	(si déficit)	(si excédent)
=	2 554 565,00	2 554 565,00
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+	644 136,74	1 233 064,00
+	588 927,26	(si solde positif)
=	1 233 064,00	1 233 064,00
TOTAL		
=	3 787 629,00	3 787 629,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 6](#).

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Centre aquatique » 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 554 565	2 554 565
Section d'investissement	1 233 064	1 233 064
Total Budget centre aquatique	3 787 629	3 787 629

6/Vote du Budget annexe « Tourisme »

Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019 et tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Monsieur le Président rappelle que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2.948.180 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 176 450,00	2 176 450,00
+	+	+
R E P O R T S RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 176 450,00	2 176 450,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	215 000,78	771 730,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	546 300,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 10 429,22	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		771 730,00	771 730,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 948 180,00	2 948 180,00

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 7](#).

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Tourisme » 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 176 450	2 176 450
Section d'investissement	771 730	771 730
Total Budget tourisme	2 948 180	2 948 180

7/Vote du Budget annexe « GEMAPI »

Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 2 avril 2019 et tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 7 mars 2019.

Le projet détaillé de budget est joint en [annexe 8](#).

Monsieur le Président de rappeler « c'est vrai que lorsqu'on a constitué la taxe GEMAPI, il avait été dit que ce serait financé à hauteur de 50 % par l'impôt et 50 % par le budget communauté ».

Monsieur le Président rappelle que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3.851.662 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 849 834,00	1 849 834,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 849 834,00	1 849 834,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	830 000,02	2 001 828,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	140 500,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 031 327,98	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 001 828,00	2 001 828,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 851 662,00	3 851 662,00

Monsieur le Président de dire « Les chiffres parlent d'eux-mêmes, on est dans une prévision, on n'est pas dans les travaux conséquents du passé évoqués tout à l'heure, mais inévitablement des travaux seront fatalement à revoir ».

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget annexe « GEMAPI » 2019 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 849 834	1 849 834
Section d'investissement	2 001 828	2 001 828
Total Budget GEMAPI	3 851 662	3 851 662

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres du Conseil communautaire pour leur confiance pour tous ces budgets qui organisent la vie de nos concitoyens et de notre collectivité.

8/ Dépôt d'un dossier de demande de dénomination en commune touristique pour la ville d'Ault

Monsieur le Président rappelle que « la compétence « tourisme » ayant été transférée à la communauté de communes, on a l'impression, avec cette délibération, que la communauté de communes s'ingère dans les affaires de la Ville d'Ault. Mais cela n'est absolument pas le cas puisque la ville ne peut pas déposer sa candidature si elle n'a pas recueilli l'avis de la communauté de communes, cette dernière étant substituée, et évidemment, c'est un souhait de la ville que d'être classée ».

Monsieur le Président indique que la ville d'Ault remplit bien les exigences fixées par la loi et que le dossier peut maintenant être déposé. Il rappelle que la première exigence est d'avoir un office du tourisme classé et cela a été fait l'année dernière.

Monsieur Raynald Boulenger demande combien de communes bénéficient de ce genre de classement à l'heure actuelle sur le territoire ?

Monsieur le Président répond qu'il y a Eu, Mers, Le Tréport et Criel.

Monsieur Laurent Jacques précise qu'il faut d'abord être classé commune touristique pour ensuite être classé station de tourisme.

Monsieur Michel Delépine indique que Mers est en voie de reclassement.

Monsieur Alain Trouessin précise que Criel est commune touristique depuis de nombreuses années.

Sans autre question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Sollicite la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue aux articles et à L. 134-3 et R. 133-32 du Code du tourisme pour le territoire constitué de la commune ci-après désignée : commune d'Ault.

Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de dénomination de commune touristique pour la commune d'Ault et à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

9/Réseau des Bibliothèques – Adoption du règlement du service Navette

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur André Renoux pour la présentation.

Monsieur André Renoux rappelle que le projet de règlement a été adressé avec la convocation et qu'ainsi tous les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du règlement. Il précise que ce règlement n'est qu'une mise sur papier de ce qui se pratique depuis que le service navette existe. Sans question, il rend la parole à Monsieur le Président.

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le règlement de service Navette, joint en annexe de la présente délibération.

Charge Monsieur le Président d'entreprendre toute correction rédactionnelle, qui pourrait apparaître comme pertinente dans l'application de ce règlement, sous réserve que celle-ci ne dénature pas l'esprit initial du document.

➤ Il est précisé à titre informatif que faisant suite à un courrier du département de Seine Maritime relatif à la prolongation de l'opération « lire à la plage » qui rencontre chaque année un vif succès, le réseau

réalise actuellement une étude en partenariat avec les services attractivité du territoire et Tourisme afin de proposer le développement d'une opération estivale de mise en place de points livres en bord de mer mais aussi éventuellement sur d'autres sites touristiques (ex : base de loisirs de Gamaches, ou autres)

10/ Elaboration du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Eu

Monsieur le Président indique que cette démarche de la communauté de communes de protection du patrimoine au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables est une démarche similaire à celle faite pour la ville d'Ault, c'est-à-dire que la démarche doit être pilotée par la communauté de communes, au titre de la compétence tourisme, mais qu'elle a été initiée par la Ville d'Eu. Il est nécessaire pour lancer la procédure d'autoriser le Président à travailler avec l'architecte des bâtiments de France, les services de l'Etat et autres.

Monsieur Michel Delépine, « une petite réflexion Mers étant le 1^{er} secteur sauvegardé puis site patrimonial en 1986, très vite rejoint par le Tréport. Nous ne pouvons que saluer cette belle démarche de la ville d'Eu. Nous avons un patrimoine remarquable, il faut le mettre en valeur ce n'est en aucun cas une charge, c'est une force de frappe économique. Je salue cette démarche, pourquoi ne pas envisager, à plusieurs, un autre label : pays d'art et d'histoire, c'est une très longue démarche, très lourde mais payante ».

Monsieur le Président souhaite préciser que la présidence de la commission sera laissée au Maire de la Ville d'Eu, comme cela a été le cas pour Mers.

Monsieur le Président de rappeler que « Ce que je déplore c'est que le ministère était parti précédemment sur des sites liés à l'histoire de France, il existe notamment le Musée national de la Renaissance d'Ecouen, mais cela n'existe plus alors que le territoire aurait sans doute pu prétendre à cette labellisation « musée national » avec le Château-Musée de la Ville d'Eu ».

(Arrivée de Madame Martel 18H42)

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Décide de lancer l'étude préalable à l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la ville d'Eu, en étroite collaboration avec la commune et l'Architecte des Bâtiments de France.

Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat.

Autorise Monsieur le Président à signer les marchés pour la réalisation de cette étude et tout acte lié à la mise en place du SPR de la Ville d'Eu.

Précise que la Commission Locale sera présidée par Monsieur le Maire de la Ville d'Eu.

11/ Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'Aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport – Avis au titre de la Conférence inter-services

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Laurent Jacques.

Monsieur Laurent Jacques rappelle que le plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi de préserver le développement à long terme de la plate-forme. Il détermine, tenant compte du relief naturel du terrain, les zones frappées de servitudes aéronautiques, ainsi que les cotes maximales à ne pas dépasser, définies à partir de l'utilisation

de surfaces de dégagements aéronautiques, et au-dessus desquelles l'espace doit toujours être libre d'obstacle.

De plus, ce plan identifie et positionne, dans le volume aéronautique couvrant l'aérodrome, tous les obstacles naturels ou non perçant les surfaces de dégagement afin que ceux-ci soient diminués, supprimés ou balisés en référence aux limites altimétriques des servitudes appliquées.

Le plan de servitudes aéronautiques est alors déposé à la mairie de chaque commune frappée par lesdites servitudes pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale. Ce document est dès lors juridiquement opposable aux tiers. Il permet de demander une limitation de hauteur des obstacles perçant les servitudes et la suppression de ceux qui sont dangereux pour la navigation aérienne aux abords de l'aérodrome.

Ce plan sera soumis à une enquête publique, elle-même précédée d'une procédure de consultation écrite, dite « Conférence inter-services » à laquelle nous sommes conviés par Madame la Préfète.

L'Aéroclub ainsi que les communes d'Ault, Eu, Friaucourt, Le Tréport, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Ponts et Marais et Saint Quentin Lamotte (communes dans l'emprise des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome) ont notamment également été saisis sur ce projet de PSA.

Monsieur Laurent Jacques indique que la Communauté de Communes s'est rapprochée du personnel de l'aérodrome afin d'évoquer avec eux la mise en place de ce plan et qu'il est ressorti que c'est quelque chose qui pourrait être très intéressant pour la suite puisque Monsieur Jacques rappelle que « l'aérodrome avait été fermé pendant un moment à toute circulation aérienne puisque justement il y avait des arbres qui était trop haut sur certains terrains près de l'aérodrome, et sans le PSA, il avait été beaucoup plus difficile d'intervenir à l'époque pour couper ces arbres. Ce PSA peut également empêcher certaines constructions trop hautes qui viendraient perturber le fonctionnement de l'aérodrome ».

Monsieur Jean-Claude Davergne « Y a-t-il des projets d'extension sur l'aérodrome ? Actuellement, ça reste un aérodrome de tourisme, au niveau professionnel, y-a-t-il une utilisation professionnelle ? Y-a-t-il des entreprises qui utilisent cet aérodrome ? »

Monsieur Laurent Jacques répond que « c'est d'avantage un aérodrome de tourisme, on est en train de le développer, lors de la dernière assemblée générale, il a été constaté une progression de la fréquentation d'année en année. Sur 2019, le mois de février a été remarquable au niveau météo ce qui a permis d'accueillir, chaque week-end une vingtaine d'avions venant de la région parisienne. Ces personnes ont pris habitude de ne plus aller au Touquet. La fréquentation de l'aérodrome fait non seulement marcher la plateforme mais également le commerce local, puisque les utilisateurs descendent en taxi pour se restaurer et passer la journée avant de repartir. Au niveau professionnel, quelques sociétés utilisent l'aérodrome notamment Nemera ou encore Verrescence, qui ont déjà fait des trajets via l'aérodrome ».

Monsieur Jean-Claude Davergne constate : « il y a effectivement impact sur nos PLU qui est une véritable contrainte, mais s'il y a des perspectives intéressantes en termes d'attractivité, pourquoi pas ».

Sans autre question, Monsieur Laurent Jacques cède la parole à Monsieur le Président et il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet, au titre de la procédure de consultation écrite dite « conférence inter-services » et sous réserve des remarques formulées par l'utilisateur du site l'Aéroclub d'Eu-Le Tréport-Mers, un avis favorable sur le projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport.

(Arrivée de Madame Régine Douillet à 18H48)

12/ Avis concernant la tarification proposée par le délégataire de service public du centre aquatique pour l'année 2019 (date d'effet au 1^{er} juillet 2019 – Fin 4^{ème} année d'exécution du contrat et 5^{ème} année d'exécution du contrat)

M Le Président donne la parole à Monsieur Jacques pour la présentation de ce point.

Monsieur Laurent Jacques rappelle qu'il faut, comme chaque année, approuver les tarifs avant le 1^{er} juillet. Il n'y a pas de bouleversement. Les documents fournis avec la convocation présentent les derniers changements survenus dans la grille selon l'indexation prévue au contrat. Par rapport à ce que les membres du conseil ont reçu, il y a cependant, deux modifications notables qui ont été communiquées ce matin : sur le carnet de 10 entrées pour les plus de 18 ans qui était à 30 €, le tarif appliqué sera finalement de 30,5 € ce qui est cohérent avec le prix de l'année dernière. Le 2^{ème} tarif est celui de groupe pour les centres aérés, sur l'indexation, le tarif inscrit était celui de l'arrondi inférieur alors que le montant inscrit aurait dû être celui de l'arrondi supérieur, le tarif est donc de 2,15€ au lieu de 2,10 € (l'indexation était de 2,13 €). Enfin, il est proposé de baisser de 0,70 € le forfait liberté, soit un montant annuel de 350 € et de 0,20 € le forfait excellence pour un montant de 664 € annuel. »

Par message électronique en date du 15 mars 2019, le délégataire nous fait parvenir sa proposition de grille tarifaire indexée conformément à la formule d'indexation du contrat de DSP et intégrant des propositions de nouveaux tarifs pour les activités suivantes :

	Hors communauté de communes	Communauté de communes
1 accès espace aquatique à la journée enfant (-18 ans) (valable Juillet et Aout)	6.40€	4,20 €
1 accès espace aquatique à la journée adulte	7.90€	5,60 €
Accès pendant 7 jours consécutifs pour les enfants (toute sortie est définitive) (valable pendant les vacances scolaires zone B)	10 €	10 €

	Abonnés	Non abonnés
Massage d'une durée de 30 minutes (le prix comprend l'accès océane pour les non abonnés)	40	55
Massage d'une durée de 1 heure (le prix comprend l'accès océane pour les non abonnés)	60	75
Massage de 30 minutes pour deux personnes (le prix comprend l'accès océane pour les non abonnés)	80	110

Pour les propositions ci-dessus, il est proposé de les intégrer à la grille tarifaire.

Le délégataire soumet également les propositions de nouvelles tarifications suivantes pour lesquelles il est proposé de ne pas donner suite :

Accès club Ludiboo 1 matinée (encadrement BAFA)	11 €	11,00 €
Accès club Ludiboo 5 matinée (encadrement BAFA)	50 €	50,00 €

La grille tarifaire du centre aquatique comprend depuis l'ouverture du centre les tarifications suivantes :

ACCUEIL POUR MANIFESTATIONS SPECIFIQUES	Tarifs Contrat	Tarifs Actuels	PROPOSITION
1 demi-journée halle aquatique (avec personnel d'accueil + nettoyage)	400,00 €	415,00 €	425,00 €
1 journée hall aquatique (avec personnel d'accueil + nettoyage)	750,00 €	780,00 €	797,00 €
1 journée équipement (avec personnel d'accueil + nettoyage)	1 700,00 €	1 775,00 €	1 806,00 €

Considérant que ces dernières tarifications ne sont pas utilisées, il est proposé de soumettre au délégataire leur suppression.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs applicables seront pendant un an, c'est-à-dire la dernière année de cette délégation.

Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Arrête la grille tarifaire du centre aquatique des 2 falaises pour la fin de la 4^{ème} année d'exécution du contrat et pour la 5^{ème} année d'exécution du contrat, telle qu'annexée, tenant compte :

- de l'indexation des tarifs (formule contractuelle),
- du repositionnement de certains tarifs au regard du fonctionnement de l'équipement opéré en 2017,
- de la proposition des nouveaux tarifs par le délégataire mentionnée ci-dessus, sauf pour ce qui concerne les tarifs « Accès Club Ludiboo 1 matinée (encadrement BAFA) » et « Accès club Ludiboo 5 matinée (encadrement BAFA) »
- de la suppression des tarifs « accueil pour manifestations spécifiques » sous réserve d'accord avec le délégataire.

Autorise le Président à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

13/ Modification des statuts afin de prendre en compte la compétence GEMAPI prise par le Syndicat Mixte SIAEEV alinéa 10 de l'article 211-7 du CGCT

Monsieur le Président expose que « 98 % de l'activité de ce syndicat concerne la CC du Vimeu mais quelques communes de la CCVS sont adhérentes à ce syndicat qui gère pour ces communes les équipements suivants : 1 bassin sis à Friaucourt, de 2 marettes sises à Allenay, et quelques fossés (périmètre de l'AFR d'Allenay). Pour que ce syndicat puisse disparaître et être absorbé par la communauté de Communes en question, il faut adopter les statuts tels que vous les avez eus dans votre note de synthèse c'est-à-dire qu'il faut ajouter les entretiens correspondants. Le but, ce n'est pas d'en faire une usine à gaz mais d'être cohérent avec la disposition qui permettra ensuite au président de la communauté de communes du Vimeu de prononcer la dissolution du syndicat. Il y a un seul salarié dans ce syndicat et celui-ci sera réintégré dans la communauté de communes qui absorbera le syndicat ».

Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Adopte les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente.

Autorise le Président à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération, à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

14/ Approbation du Contrat de rayonnement touristique de l'espace de rayonnement « Baie de Somme - Picardie maritime » 2019-2021

Monsieur le Président rappelle que la baie de Somme est un moteur essentiel de la côte picarde qui attire de plus en plus de monde. Il y existe un vrai succès, un vrai rayonnement de la Baie de Somme quelque soit la période de l'année. Le rayonnement de cette structure est incontournable et l'adoption de la charte est nécessaire. Monsieur le Président propose d'adopter le projet de contrat tel qu'il est présenté puisqu'il concerne plusieurs communes et communautés de communes.

Madame Nicole Taris : « je ne conteste pas le bienfondé, je voulais juste avoir une idée de la valeur de la contribution ? »

Monsieur le Président de répondre « pour le moment il n'y en a pas, c'est gratuit. Si on veut sauvegarder la baie de somme, il ne faut pas bâtir d'hôtel et alors on peut espérer que les touristes viennent chez nous. »

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le contrat de rayonnement touristique de l'espace de rayonnement « Baie de Somme – Picardie maritime » 2019-2021 à conclure entre la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, la Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté de Communes des Villes Soeurs, la Commune de Fort-Mahon-Plage, le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, le syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, le Comité régional du tourisme et des congrès des Hauts-de-France, Somme Tourisme, l'agence de développement et de réservation du tourisme de la Somme et l'Etat représenté par la Directrice régionale de la DIRECCTE.

Autorise le Président à signer le contrat, tel qu'annexé à la présente délibération, et tous actes juridiques, administratifs et financiers correspondants ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

15/ Avis concernant la charte du Parc Naturel Régional en préfiguration Baie de Somme Picardie-Maritime.

Monsieur le Président indique pour ce qui concerne le parc régional qui est la préfiguration de la Baie de Somme Picardie Maritime, il est nécessaire d'approuver les termes de la charte, document de 238 pages, dont les membres du Conseil ont pu prendre connaissance. « Actuellement nous avons des détails sur ces contours, nous avons Monsieur le Maire de Friaucourt qui siège dans les instances et le parc a évolué dans sa délimitation. Mais je reviens sur le fait que la vallée de la Bresle a été exclue du périmètre pour des raisons liées à la non satisfaction des critères nationaux. Il me semble, cependant, difficile de boycotter cette charte dans la mesure où la Baie de Somme est l'attraction et que nos territoires pourraient bénéficier de cette attractivité. La seule chose que l'on peut regretter et que je vous propose de mettre dans la délibération et ce sur quoi j'ai toujours tenté de lutter en tant que Président, c'est qu'on coupe le territoire en deux. Or, c'est que prévoit cette charte. Il y a quelques années, on avait parlé de la Ville d'Eu comme entrée du Parc mais je ne sais pas si on en est encore là. Cela me semble avoir été évacué en même temps que le reste de la vallée de la Bresle qui a été exclu du territoire du parc dans la mesure où les étangs ne sont pas des étangs naturels même si ces étangs ont permis le développement du rail dans la France entière.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur le projet de charte en émettant cependant des réserves sur le périmètre retenu qui ne tient pas compte de notre réalité territoriale. Mais, il ne faut pas s'opposer à ce projet, il faut plutôt négocier l'ouverture des portes à l'ensemble du territoire ».

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Donne un avis favorable assorti des réserves suivantes concernant le projet de Charte révisée du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées :

- Il est regrettable que le périmètre retenu en première intention ne tienne pas compte des réalités territoriales, administratives et humaines, et découpe ainsi le territoire de la Communauté de Communes des Villes Soeurs qui constitue un bassin de vie et d'emploi homogène et cohérent, d'autant que la forêt indivise d'Eu aurait pu être un véritable atout complémentaire pour l'identité du Parc Naturel Régional.
- Le périmètre retenu ne saurait en aucun cas être ultérieurement la base de constitution d'une intercommunalité unique autour du parc, ce qui viendrait à nier les réalités sociologiques d'un bassin de vie et d'emploi dont la cohérence transcende le périmètre proposé, et qu'il serait très certainement judicieux à l'avenir de reconsidérer.

Refuse, dans ces conditions, l'adhésion au Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées (syndicat de gestion), tout en soulignant comme envisageable le fait de reconsidérer cette position à l'avenir (Il s'agit d'un syndicat mixte évoluant vers la gestion du parc – la Communauté de Communes était, par contre, précédemment adhérente au Syndicat Mixte de Préfiguration. Cela n'empêche pas les communes d'adhérer individuellement au Syndicat Mixte de gestion du parc).

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération

16/Questions et informations diverses

16.1/ Constitution d'une commission chargée de la mise en place de la politique communautaire d'accompagnement de l'investissement local et recensement des projets structurants du territoire

Monsieur le Président rappelle que suite au débat qui a eu lieu le 7 mars 2019, un certain nombre d'orientations ont été actées afin de mettre en place un fonds d'accompagnement financier à destination des porteurs de projet publics du territoire. A ce titre, il est nécessaire de mettre en place une commission qui sera chargée de réfléchir aux modalités concrètes de mise en œuvre de ce dispositif et notamment de définir la typologie des projets pouvant être considérés comme éligibles, compte tenu de leurs liens avec des compétences exercées par l'intercommunalité, ou encore en raison de leur caractère structurant pour le territoire. Il est donc proposé de constituer la commission avec l'ensemble des 28 maires, ou leurs adjoints en cas d'absence du Maire, qui pourront analyser avec objectivité l'intérêt communal des projets soumis.

Monsieur le Président précise : « Je vous proposerai de lancer l'appel aux communes pour que les projets arrivent, ou en tout cas les esquisses de projets, et que la commission puisse commencer son travail. Par ailleurs, comme précisé, si une commune a un projet qui n'est pas retenu, mais que la venue de la communauté de communes est obligatoire pour la venue du département ou de la région, nous irons, quitte à se retrouver en piochant dans les attributions de compensation. Aujourd'hui, on a des financeurs qui nous disent « si la Communauté de communes ne vient pas, je n'y vais pas ». La fiscalité unique nous permet cette souplesse comptable. Mais ce n'est pas nécessairement de cela que parlera la commission. »

Monsieur Raynald Boulenger précise que « par rapport aux participations des collectivités, du département ou encore de la Région, il me semble t'entendre nous dire, à propos du président de région Monsieur Morin notamment pour l'estacade du Tréport, « président, tu mets combien » et, aujourd'hui lui au final il met 0. Parfois les informations ne sont pas tout à fait vraies ».

Monsieur le Président rectifie en indiquant que la remarque du Président de région était plutôt « combien tu mets en plus ». Effectivement, au départ, il exigeait, pour qu'il y ait un financement de la région, que la communauté de communes participe également.

Sans autre question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la constitution d'une commission chargée de travailler à la définition des critères d'éligibilité et à la mise en œuvre des modalités de fonctionnement de ce dispositif d'accompagnement intercommunal.
- Désigne les 28 maires comme membres de ladite commission.
- Sollicite les communes afin de constituer un inventaire sommaire des projets structurants du territoire dont elles auraient connaissance sur la période 2019-2026. Cet inventaire ne présentera pas de caractère définitif, et permettra seulement à la commission d'envisager des illustrations concrètes de projets potentiellement susceptibles d'être présentés au titre de cet accompagnement financier.

16.2 / adhésion au club logistique Dieppe - Le Tréport

Monsieur le Président rappelle que la CCVS a été sollicitée pour une adhésion au Club logistique Dieppe-Le Tréport, qui est une association (loi 1901) qui regroupe des entreprises ayant recours à la logistique, ou exerçant une activité logistique (industries, grande distribution, prestataires de services, transporteurs, etc.), ainsi que des organismes (administrations, collectivités) œuvrant en faveur du développement de cette filière.

Le territoire comporte plusieurs entreprises de logistique notamment en lien avec le monde verrier.

La communauté de communes pourrait déléguer Jean-Pierre Trolley au titre du développement économique. L'adhésion est soumise à une cotisation de 900 €. L'association pourra, peut-être, peser sur des questions d'aménagement du territoire.

Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Club logistique Dieppe-Le Tréport.
- Désigne Monsieur Jean-Pierre Trolley représentant la Communauté de Communes des Villes-Sœurs en tant que membre de droit.
- Impute le versement d'une cotisation annuelle aux budgets 2019 et suivants.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte, document à intervenir en exécution de la présente délibération.

16.3/Approbation de principe de la démarche de reconnaissance en EPAGE du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, intégrant le périmètre littoral de la CCVS

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance.

Oùï, l'exposé de Monsieur le Président et sans question, il est procédé au vote.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la démarche de reconnaissance en EPAGE entreprise par le syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, intégrant le périmètre de la CCVS (28 communes) et sur le littoral correspondant (Criel-sur-Mer ; Flocques ; Le Tréport ; Mers-les-Bains ; Ault ; Saint Quentin Lamotte ; Woignarue).

Monsieur le Président exprime son émotion suite aux votes de ses derniers budgets et sa satisfaction de voir ceux-ci approuvés à la quasi-unanimité.

16.4/Remarques des Conseillers Communautaires

Monsieur Didier Régnier fait un point sur le développement de la fibre optique. Il rappelle que deux réunions publiques ont eu lieu notamment à Bouvaincourt sur-Bresle et Oust-Marest, et désormais, les communes sont raccordées. Par ailleurs, pour les communes de Buigny-les-Gamaches, Dargnies, Embreville, Incheville et Millebosc : la commercialisation est prévue pour juillet prochain, tandis que pour les communes d'Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains, Etalondes, Flocques et Ponts-et-Marais, la commercialisation est prévue avant la fin de l'année 2019. Enfin, pour les 7 communes qui étaient précédemment membres de la Communauté de Communes Yères et Plateaux, les dossiers administratifs et financiers sont en cours de montage pour raccordement le plus tôt possible.

Monsieur le Président indique que le Conseil départemental de Seine Maritime a été réactif et, afin que le déploiement avance, s'est dessaisi de ce dossier au profit de Somme Numérique qu'ils ont considéré comme plus réactifs qu'eux. Il y a eu quelques soucis au démarrage mais ceux-ci ont été levés ou contournés. Monsieur le Président précise que lors de la signature contrat du territoire, Pascal Martin lui a redit tout le bien qu'il pensait de la décision prise pour le déploiement de la fibre sur cette partie du territoire. Monsieur le Président ajoute qu'il est satisfait de cette décision qui permet de respecter le bassin de vie et le bassin territorial de la CCVS.

Monsieur le Président et Monsieur Yves Derrien font part de leur avis personnel concernant les sociétés de commercialisation de la fibre.

Constatant qu'aucun autre conseiller communautaire ne souhaite plus prendre la parole, Monsieur le Président clos la séance à 19h20.